

N°15/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 5 AVRIL 2024**

**OBJET : Délibération pour l'affectation des résultats 2023 (Budget eau et assainissement)**

Le cinq avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE  
Nb de membres en exercice : 16  
Secrétaire de séance : Serge BLANC  
Convocation en date du : 21 mars 2024

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BLANC Serge, M. BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

**EXCUSES** : AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel (pouvoir donné à Thierry CATELAN), CATELAN Richard, GIRAUD Sylvie

Après avoir entendu l'exposé des comptes administratifs de l'exercice 2023 (budget Eau et assainissement) de la commune d'Aubessagne.

Constatant les résultats suivants :

	Article	Intitulé	Montant
Résultat Fonctionnement	002	Résultat d'exploitation reporté	230 378,19 €
Résultat Investissement	001	Résultat d'investissement reporté	158 912,02 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :
- 002 Résultat d'exploitation reporté : 230 378,19 €**
  - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 0 €**

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
Richard ACHIN



**COMMUNE d'AUBESSAGNE**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 005-200077113-20240405-DELIB152024-DE

